

Indicateur n° 6 : Évolution du nombre de places auprès des assistants maternels pour 100 enfants de moins de trois ans

Données au 31 décembre	France métropolitaine			France entière				Évolution 2010 /2009
	1999	2000	2006	2006	2008	2009	2010	
Assistants maternels en exercice employés par des particuliers (en milliers) (1)	71,3	232,2	269,9	270,9	283,1	292,1	301,6	3,3 %
Nombre de places auprès des assistants maternels en exercice employés par des particuliers (en milliers)	132,9	585,8	710,5	712,2	772,3	820,9	859,9	4,8 %
Dont places théoriques pour les enfants de moins de 3 ans (en milliers) (2)	-	-	572,4	574	613,9	656,1	688,7	5,0 %
Nombre total de places pour 100 enfants de moins de 3 ans (3)	5,9	27,3	31,2	30,1	32,2	34,1	35,2	3,3 %
Nombre de places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans (3)	-	-	25,2	24,3	25,6	27,3	28,2	3,6 %
Nombre moyen de places par assistant assistants maternels	1,9	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9	3,2 %

Sources : DREES, IRCEM (1), CNAF (2) et INSEE (3)

Champ : France métropolitaine de 1990 à 2006, France entière de 2006 à 2010

Note : la répartition entre places potentielles pour les enfants de moins de 3 ans et places potentielles pour les autres enfants auprès des assistants maternels est estimée à partir des cotisations sociales connues par la CNAF (cf. précisions méthodologiques)

En 2010, l'enquête Protection maternelle infantile (PMI) de la DREES recense 440 600 assistants maternels agréés dans la France entière. Certains d'entre eux sont employés par services d'accueil familial : leurs conditions d'exercice sont alors définies par un employeur institutionnel (collectivité territoriale, association etc.), l'offre correspondante est répertoriée en accueil collectif (indicateur 7-1). D'autres assistants maternels disposent d'un agrément mais n'exercent pas effectivement cette activité (changement d'emploi, congé parental, chômage...). D'autres enfin sont des assistants maternels en exercice qui contractualisent directement avec les parents. Pour la France entière, on peut évaluer à 301 600 le nombre d'assistants maternels en exercice employés directement par des parents ; ils offrent environ 859 900 places d'accueil.

Le nombre de places offertes par les assistants maternels en exercice employés par des particuliers a considérablement progressé depuis le début des années 1990. En France métropolitaine, il est passé de 132 900 places en 1990 à 710 500 places en 2006. Pour la France entière, le nombre de places agréées auprès des assistants maternels employés directement par des familles a connu une évolution annuelle moyenne de 4,8 % sur ces cinq dernières années, passant de 712 200 places en 2006 à 859 900 places en 2010. Ce nombre de places rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans a, quant à lui, augmenté de 4,0 % en moyenne annuelle sur cette même période, évoluant de 30,1 à 35,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans entre 2006 et 2010.

Les places auprès des assistants maternels sont destinées aux enfants de moins de 6 ans. En pratique cependant, les conseils généraux peuvent participer à la régulation de l'offre en précisant sur l'agrément le nombre de places réservées aux enfants de moins de 3 ans par exemple, aux enfants non scolarisés ou encore aux enfants n'ayant pas acquis la marche... En 2010, on estime ainsi que, sur la France entière, le nombre de places chez les assistants maternels directement employés par les parents et potentiellement destinées à des enfants âgés de moins de 3 ans s'élèverait à 684 500 en métropole et à 4 200 dans les DOM (cf. précisions méthodologiques). Si l'on rapporte cette offre au

nombre d'enfants de moins de trois ans, on obtient une moyenne de 28,2 places potentielles pour 100 enfants de moins de trois ans.

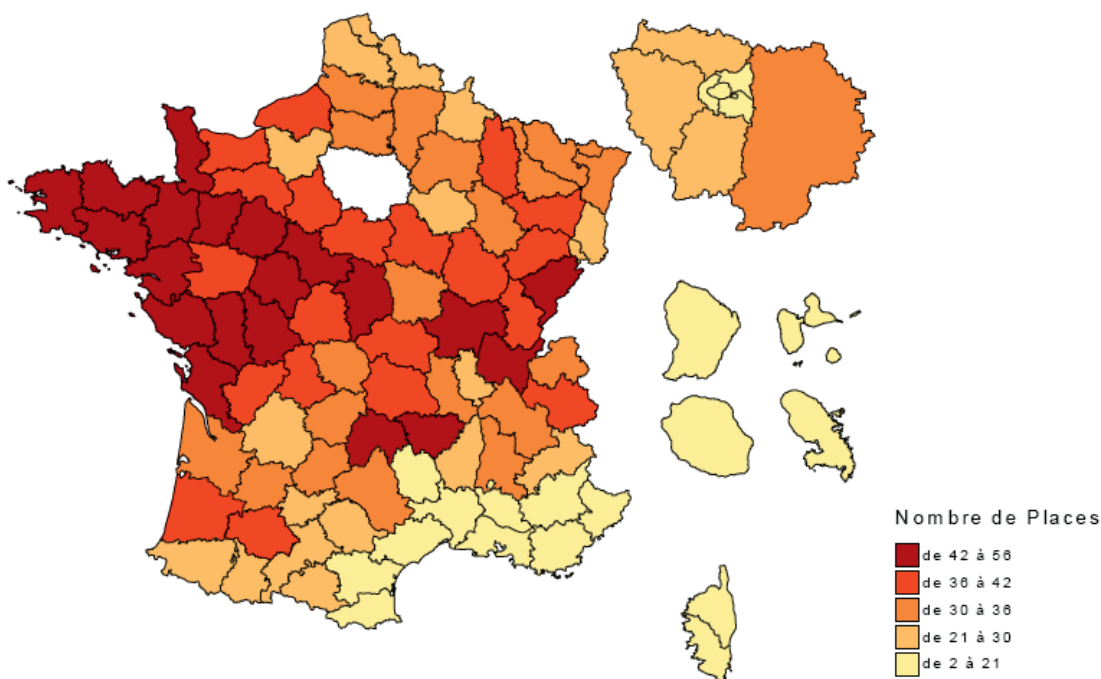
En France métropolitaine ainsi que sur l'ensemble du territoire, la hausse de l'offre de garde des jeunes enfants au domicile d'assistants maternels a principalement été stimulée par les augmentations du nombre d'assistants maternels employés par des particuliers et du nombre moyen de places offertes par chacun d'eux.

L'augmentation de l'offre de garde auprès d'assistants maternels agréés, particulièrement marquée entre 1990 et 2000, est due notamment à la création en 1991 de l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), remplacée en 2004 par le complément libre choix du mode de garde dans le cadre de la PAJE – ces deux prestations prenant en charge une partie du coût de l'accueil par un assistant maternel. Elle est également à relier à la réforme du statut des assistants maternels issue de la loi du 17 juillet 1992 et de la loi du 27 juin 2005. En effet, ces deux mesures ont entraîné d'une part un nombre croissant de demandes d'agrément, et d'autre part davantage de déclarations de la part des particuliers employeurs, entraînant une réduction du travail non déclaré.

Par ailleurs, le nombre de places chez les assistants maternels augmente un peu plus vite que le nombre d'assistants maternels en activité. On peut y voir les premiers effets de la modification en 2009 de l'article L421-4 du code de l'action sociale et des familles (loi n° 2010-625). D'une part, celle-ci autorise désormais l'accueil simultané de quatre enfants chez un assistant maternel, sous réserve de l'agrément délivré par le président du conseil général, après instruction de la demande par le service de protection maternelle et infantile. D'autre part, l'agrément initial passe de un à deux enfants au minimum (le refus de délivrer un premier agrément de deux enfants doit être motivé par le service PMI). Sur le champ de la France métropolitaine, le nombre moyen de places par assistant maternel agréé a augmenté de 1,9 en 1990 à 2,6 en 2006. En 2010, en France (incluant les DOM), un assistant maternel peut, en moyenne, accueillir 2,9 enfants.

Nombre de places auprès des assistants maternels en exercice pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2010

Places destinées aux enfants de moins de 3 ans auprès des assistantes maternelles* en 2010



* pour 100 enfants de moins de 3 ans

Sources : Enquête PMI 2010-DREES, INSEE, IRCERM, CNAF

Note : seules les places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans auprès des assistantes maternelles sont ici étudiées, leur nombre est estimé à partir de la part des cotisations sociales prises en charge par la CNAF (cf. précisions méthodologiques).

Cet indicateur a été calculé de manière globale pour les départements d’Outre-mer. En effet, certaines données utilisées dans le calcul ne sont pas disponibles dans le détail pour chacun de ces départements.

La dispersion du nombre de places auprès d’assistants maternels en exercice en 2010 est stable par rapport à 2009. Ce nombre varie selon les départements entre 2 et 56 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En métropole, près de trois départements sur cinq ont un potentiel de places inférieur à 36 pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. carte ci-dessus).

Précisions méthodologiques sur l’indicateur n° 6 :

L’enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES recueille annuellement des informations auprès des conseils généraux sur l’activité des services de PMI, notamment sur le nombre de places d’accueil collectif et familial des enfants de moins de six ans. Voir à ce sujet : Borderies Françoise (2011) « L’offre d’accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2009 », Document de Travail de la DREES, Série Statistiques n° 163, ainsi que les publications sur les données 2010 à paraître en juin 2012.

Les résultats présentés dans le cadre de cet indicateur sont relatifs au 31 décembre de chaque année. Les données de population de l’INSEE utilisées afin de réaliser l’indicateur national décrivent la situation au 1^{er} janvier de l’année suivante (1^{er} janvier 2011 pour les données du 31 décembre 2010). Faute de disposer de données plus récentes, les populations départementales utilisées pour la carte sont celles au 31 décembre 2010.

Le nombre de places auprès d’assistants maternels en exercice employés par des particuliers est estimé à partir du nombre de places moyen pour lesquels les assistants maternels sont agréés dans chaque département (enquête PMI de la DREES) multiplié par le nombre d’assistants maternels en activité (mesuré par l’Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) au second trimestre de chaque année). Il exclut donc les assistants maternels ayant un agrément mais qui ne sont plus sur le marché du travail ou travaillent en crèches familiales.

Enfin, le nombre de places chez les assistants maternels potentiellement offertes aux seuls enfants de moins de trois ans n’est pas directement disponible. Il est obtenu en appliquant une clef de répartition sur le nombre de places total offertes par les assistants maternels. Cette clef correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les CAF (limitée à la garde d’enfants de moins de trois ans) dans le total des cotisations sociales pour les enfants effectivement gardés par les assistants maternels au 31 décembre 2010. Elle est calculée - pour chaque département - à partir des données de la CNAF disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l’emploi d’un assistant maternel agréé.